Rhône FM - Loi sur l'aéroport de Sion : le comité du OUI lance sa campagne

"Une infrastructure stratégique" qui doit rester "majoritairement en mains publiques valaisannes" : le comité du OUI à la loi sur la société de gestion et d'exploitation de l'aéroport de Sion a lancé sa campagne mercredi.

News ATS, Keystone-ATS 04 nov. 2026, 13:19

"L'enjeu, c'est de savoir qui pourra peser sur les décisions futures concernant notre aéroport, sur ses orientations stratégiques, son développement, la maîtrise de ses nuisances, notamment à travers les horaires d'ouverture ou encore la place de l'activité militaire", a déclaré en conférence de presse Nathan Bender, chef de groupe et député du Centre Valais romand. Le 29 novembre, il ne sera pas question de se prononcer sur la fermeture du site, mais sur sa gouvernance, a-t-il encore rappelé.

A ses côtés pour ce lancement de campagne, une large coalition réunissant Le Centre, Die Mitte Oberwallis, le PLR, l'UDC du Valais romand, l'UDC du Haut-Valais et Neo, mais aussi des représentants des milieux économiques, du tourisme, d'entreprises aéroportuaires et l'association des riverains de l'aéroport de Sion (Aras). Tour à tour, les différents intervenants ont souligné l'importance de faire perdurer une "infrastructure stratégique" qui profite à l'ensemble du canton.

Selon le comité du OUI, économie, tourisme, formation, innovation, secours et activités en montagne sont autant de secteurs qui bénéficient de la loi, qui prévoit la création d'une société chargée de gérer et d'exploiter le site sédunois, dont au minimum 34% du capital-actions seraient détenus par l'Etat du Valais et au minimum 20% par la commune de Sion.

La concession civile actuelle arrivant à échéance en 2031, le fonctionnement actuel de l'aéroport serait maintenu jusqu'à cette date si la loi venait à être refusée. La suite de l'exploitation civile serait décidée par la Confédération.

"La sécurité n'a pas de prix"

L'aéroport est important pour le développement économique et touristique, mais "vital pour la sécurité du Valais", a assuré l'ancien commandant de la police cantonale Christian Varone, qui a rappelé que le site permet de déployer rapidement des moyens sur tout le territoire en cas de catastrophe. "La sécurité coûte. Elle a un coût, mais elle n'a pas de prix", a-t-il résumé.

La question du financement est au cœur de la campagne. Actuellement, le canton et la Ville de Sion financent chacun la moitié du déficit d'exploitation et des investissements. La loi vise à indemniser la future société pour ses tâches d'intérêt public, à hauteur de 3 à 6 millions de francs par an selon les estimations, répartis ainsi: 70% pour l'Etat, 20% pour la Ville de Sion et 10% pour l'ensemble des communes valaisannes. Les opposants y voient un "chèque en blanc", faute de montant maximum inscrit dans la loi.

"Un véritable écosystème économique"

"Avec cette loi, nous sortons de la logique du chèque en blanc. Nous mettons en place une société à majorité publique, transparente où chaque franc investi par l'État est là pour financer des prestations d'intérêt public clair", a rétorqué Grégory Logean, chef du groupe UDC Valais romand.

"L'aéroport de Sion représente près de 75 millions de francs de retombées économiques auxquels s'ajoutent 2,5 millions de francs d'impôts chaque année", a avancé Sonia Tauss-Cornut, cheffe de groupe PLR/FDP. Le site est "un véritable écosystème économique" qui "génère toute une chaîne de valeurs qui bénéficient à l'ensemble du canton."

Pour les partisans, il s'agit aussi de stimuler l'innovation et la formation. Il est aussi question de préserver le long héritage aéronautique valaisan.

L'Aras soutient le projet

Devant les médias mercredi, l'association des riverains de l'aéroport de Sion a, par la voix de son président, elle aussi défendu le projet de loi, tout en admettant que ce soutien pouvait étonner. "Nous avons participé aux séances de préparation" du texte, a rappelé Jean-Paul Schroeter, qui a indiqué que toutes les propositions de l'association y ont été traitées et intégrées.

L'Aras soutient, selon ses statuts, "le développement harmonieux" de l'aéroport. Ce dernier "est le seul en Suisse (...) à être dirigé par une administration municipale", ce qui, selon lui, complique et ralentit les décisions. La nouvelle société "sera opérationnelle, réactive, proactive et au goût du jour", a encore argué Jean-Paul Schroeter.

L'Aras précise que la protection contre le bruit, autre objectif de ses statuts, sera traitée dans le plan sectoriel des infrastructures aéroportuaires, dont la publication est attendue en juin 2027.

Le projet de loi sur la société de gestion et d'exploitation de l'aéroport de Sion a été débattu et adopté par le Grand Conseil par 103 voix contre 24 et 2 abstentions en mars dernier.

Combattu par la gauche et plusieurs associations, il a fait l'objet d'un référendum qui a débouché sur la votation du 29 novembre.

News ATS